

Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG)

Mise en place d'une redevance
auprès des bénéficiaires de la gestion
d'étiage du fleuve Garonne

17 JUIN - 19 JUILLET 2013

Demande de déclaration de l'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage et de la récupération des coûts auprès des bénéficiaires

Ce dossier d'enquête publique a été réalisé par le **Sméag** (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne)  **sméag**.
Pilotage, rédaction et coordination : **Bernard Leroy**, chargé de mission gestion quantitative

Conseil et assistance :  **OPHIUS** – Cartes et Schémas : © Sméag – Photos : © Didier Taillefer/Sméag – Maquette : Sabine Eichler
Impression : France Document – Juin 2013.

**Demande de déclaration
de l'intérêt général des réalimentations
de soutien d'étiage et de la récupération
des coûts auprès des bénéficiaires**

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

I. RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU DOSSIER	8
II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	12
II.1 Le contexte de la demande de déclaration d'intérêt général du soutien d'étiage	12
II.2 Les données utilisées par le Sméag sont facilement accessibles	12
II.3 Le principe de justice et d'égalité de traitement est appliqué à toutes les catégories d'utilisateurs	14
II.4 Le montant de la redevance doit être acceptable pour les utilisateurs	14
III. DÉSIGNATION DU DEMANDEUR	15
III.1 Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag)	15
III.1 Les statuts et les moyens du Sméag	16
III.1.1 Une personnalité juridique	16
III.1.2 Une composition statutaire	16
III.1.3 Les moyens humains	18
III.1.4 Le budget du Sméag	18
III.2 Les délibérations du Comité syndical du Sméag	18
IV. QUEL EST LE CADRE JURIDIQUE DE LA DÉMARCHÉ ?	20
IV.1 Les textes réglementaires	20
IV.1.1 Extrait de l'article L211-7 du code de l'environnement	20
IV.1.2 Extrait des articles L151-36 à L151-40 du code rural	20
IV.2 L'habilitation du Sméag	21
IV.3 Le contenu du dossier d'enquête publique	21
V. LA JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION	23
V.1 Les raisons de la mise en place d'une récupération des coûts du soutien d'étiage	23
V.2 La justification de la dépense au regard du service rendu	24
V.3 Quel est le service rendu par le dispositif de soutien d'étiage ?	24
V.4 Un dispositif de soutien d'étiage qui a fait la preuve de son efficacité	25
V.4.1 L'efficacité par rapport à la limitation du nombre d'années « déficitaires »	25
V.4.2 L'efficacité du soutien d'étiage : l'exemple de l'année 2012	27
V.4.3 L'efficacité par rapport à la limitation du nombre de jours sous les seuils	29
V.5 Le soutien d'étiage et le réseau Natura 2000	30
V.5.1 Le réseau Natura 2000 dans la zone concernée par l'enquête publique	30
V.5.2 Les habitats et espèces concernées et le rôle du soutien d'étiage	31
V.5.3 Le rôle du soutien d'étiage sur le réseau Natura 2000	32

Composition du dossier d'enquête publique

VI. LES CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE	34
VI.1 Les modalités de mise en œuvre du dispositif de soutien d'étiage	34
VI.1.1 Le PGE et les conventions de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne	36
(i) Les caractéristiques techniques principales du dispositif	36
(ii) La localisation et les caractéristiques des ouvrages mobilisés	37
VI.1.2 Les procédures nécessaires à la mise en œuvre et à la surveillance du soutien d'étiage	40
VI.1.3 La gestion stratégique du soutien d'étiage de la Garonne	42
VI.1.4 Le modèle stratégique mis en œuvre pour la gestion d'étiage	43
VI.1.5 La gestion de crise de l'État	45
VI.2 La description générale des coûts du dispositif de soutien d'étiage	46
VI.2.1 Les dépenses prévisionnelles de la maîtrise d'ouvrage	46
VI.2.2 Le montant des indemnités versées aux gestionnaires des réserves mobilisées	46
(i) Les ouvrages hydroélectriques situés en Ariège et en Haute-Garonne	46
(ii) Le cas du réservoir de Montbel	49
(iii) Les autres ressources envisagées à court terme	50
VI.2.3 Un montant des dépenses prévisionnelles variable selon l'intensité des étiages	50
VII. MODE DE FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PARTAGE DES COÛTS	51
VII.1 Les dépenses dont le Sméag demande la prise en charge	51
VII.1.1 Le rappel des dépenses globales prévisionnelles	51
VII.1.2 Les modalités de financement	52
VII.1.3 Les dépenses mises à la charge des usagers-bénéficiaires	53
VII.1.4 Les parts publiques et privées du financement	53
VII.2 Les catégories d'usagers appelées à participer aux dépenses	54
VII.3 Le périmètre concerné par la redevance pour service rendu	54
VII.4 Les critères retenus pour fixer les bases de répartition des dépenses	57
VII.4.1 L'assiette des prélèvements	57
VII.4.2 La pondération de l'effet du soutien d'étiage	69
VII.5 L'indication de l'organisme qui collectera les participations demandées	61
VII.6 Les modalités de facturation et les recettes attendues	61
VII.6.1 Une tarification binomiale	61
VII.6.2 Les recettes attendues du produit de la redevance	62
VIII. BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE	63
VIII.1 Le rappel des trois outils de la concertation	63
VIII.2 Le déroulement de la concertation	64
VIII.2.1 Les trois commissions des usagers du PGE	64
VIII.2.2 Les deux réunions publiques	65
VIII.2.3 Les six cahiers de la concertation	66
VIII.3 Les acquis de la concertation préalable	67
VIII.3.1 Les principaux points ayant fait débat et les éléments de réponse apportés	67
(i) La notion de service rendu	67

Composition du dossier d'enquête publique

(ii)	Le lien avec les redevances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne	67
(iii)	L'assiette, le périmètre et les personnes concernées	67
(iv)	Les coûts et le calcul de la redevance	69
VIII.3.2	Les points sur lesquels le dossier a été remanié	69
(i)	La répartition entre usagers et la pondération du service rendu	69
(ii)	Les modalités de facturation	70
(iii)	Les modalités de recouvrement	70

IX. CALENDRIER PRÉVISIONNEL **71**

TABLE DES ANNEXES **73**

ANNEXE 1 :	Statuts du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne	74
ANNEXE 2 :	Les délibérations du Sméag des 16 mai, 18 juillet et 31 octobre 2012 et du 13 mars 2013	80
ANNEXE 3 :	Arrêté cadre interdépartemental d'action sécheresse du bassin de la Garonne du 05/08/2004	93
ANNEXE 4 :	Liste des communes concernées par l'enveloppe du projet de redevance	105
ANNEXE 5 :	Les cartes des sites du réseau Natura 2000 concernés par le soutien d'étiage	112
ANNEXE 6 :	Les habitats et espèces du réseau Natura 2000 concernés par le soutien d'étiage	114
ANNEXE 7 :	Méthodes de calcul des coefficients de pondération de l'effet du soutien d'étiage	115
ANNEXE 8 :	Glossaire	116



Liste des cartes et tableaux

Illustration n°1 :	Le périmètre statutaire du Sméag : les six collectivités membres	16
Illustration n°2 :	Un exemple de périmètre d'intervention du Sméag : l'aire du PGE Garonne-Ariège	17
Illustration n°3 :	Bilan hydrologique sur la période 2001-2012 (efficacité du soutien d'étiage)	26
Illustration n°4 :	Bilan hydrologique 2012, avec et sans soutien d'étiage, à Portet-sur-Garonne	27
Illustration n°5 :	Bilan hydrologique 2012, avec et sans soutien d'étiage, à Lamagistère	28
Illustration n°6 :	Pourcentage de jours évités sous les niveaux d'eau réglementaires	29
Illustration n°7 :	Le dispositif de soutien d'étiage de 2013 reconduit sur la période 2014-2018	33
Illustration n°8 :	Les moyens mobilisés par le soutien d'étiage depuis sa création	35
Illustration n°9 :	L'effet du soutien d'étiage sur le respect des seuils de débit	35
Illustration n°10 :	La localisation des ouvrages mobilisés pour le soutien d'étiage	37
Illustration n°11 :	La localisation du lac d'Oô sur la vallée de la Pique	38
Illustration n°12 :	Le lac d'Oô le 29 octobre 2011	38
Illustration n°13 :	La localisation des retenues hydroélectriques sur la haute Ariège	39
Illustration n°14 :	Le lac de Gnioure à 1 831 mètres d'altitude	39
Illustration n°15 :	Le lac d'Izourt à 1 646 mètres d'altitude	39
Illustration n°16 :	Le lac de Laparan, bien vide au 19 octobre 2008	39
Illustration n°17 :	Le lac de Soulcem à 1 577 mètres d'altitude	39
Illustration n°18 :	Le lac de Montbel sur le bassin de l'Hers-Vif	40
Illustration n°19 :	Le réseau de suivi des débits et les valeurs seuils aux points nodaux du Sdage	41
Illustration n°20 :	Le suivi des lâchers d'eau et du risque d'épuisement des stocks, l'exemple 2012	44

Composition du dossier d'enquête publique

Illustration n°21 : Les débits seuils et mesures de restrictions ordonnées par les préfets	45
Illustration n°22 : Coûts fixes du Sméag pour la mise en œuvre du PGE sur 2014-2018	46
Illustration n°23 : Coûts prévisionnels des déstockages EDF selon la méthode du partage des charges	47
Illustration n°24 : Bilan des conditions d'indemnisation par type d'ouvrage et par tranche	49
Illustration n°25 : Coût prévisionnel des déstockages depuis le réservoir de Montbel	49
Illustration n°26 : Coûts prévisionnels (2014-2018) pour différents volumes d'eau déstockés	50
Illustration n°27 : Répartition des dépenses prévisionnelles par catégorie pour un déstockage de 58 hm ³	51
Illustration n°28 : Répartition des dépenses prévisionnelles par catégorie pour un déstockage de 45 hm ³	52
Illustration n°29 : Répartition des dépenses prévisionnelles par catégorie pour un déstockage de 40 hm ³	52
Illustration n°30 : Clé de financement prévisionnelle des dépenses du dispositif sur la période 2014-2018	53
Illustration n°31 : Montant de la dépense prévisionnelle mise à la charge des usagers-bénéficiaires	53
Illustration n°32 : Le territoire sous influence de l'arrêté cadre interdépartemental sécheresse Garonne	55
Illustration n°33 : Le périmètre administratif de la récupération des coûts	56
Illustration n°34 : La délimitation de la nappe d'accompagnement de la Garonne et de l'Ariège	68
Illustration n°35 : Le contour des alluvions récentes	68
Illustration n°36 : Coefficients retenus et zonage pour la pondération de l'effet du soutien d'étiage	59
Illustration n°37 : Les cinq zones et coefficients de pondération de l'effet local du soutien d'étiage	60
Illustration n°38 : Les participants aux trois réunions de la Commission des usagers du PGE	64
Illustration n°39 : Les dates des six rencontres bilatérales et les participants	65
Illustration n°40 : Les dates des deux réunions publiques et les participants	66
Illustration n°41 : Les lieux et dates de mise à disposition du public des cahiers de la concertation	66

Les photographies de la Garonne qui figurent dans le dossier ont été réalisées par Didier Taillefer pour le Sméag.



La Garonne en étiage à Toulouse au niveau de la chaussée du Bazacle (Dôme de la Grave), en octobre 2009 : moins de 31 m³ par seconde, l'objectif de débit étant de 41 m³ par seconde.